

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
BOGEVE
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08

Adresse Internet : mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

22/12/2021

20h00

MAIRIE

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie, L'an deux mille vingt et un, le vingt deux du mois de décembre, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CHARDON, Maire

Date de convocation : 16/12/21

Nombre de conseillers

en exercice : 15 - **Quorum** : 8 - **Présents** : 12 - **Votants** : 12 - **Procuration** : 0

PRESENTS :

Mmes BABE Alice – BAUD-LAVIGNE Carole– BOVET Aurélie - DUBOIS Anne Gaëlle – CHARDON Monique - ROCH Jacqueline. MM. BRON Pierre –DELAVOET Jean-Pierre – GAVARD Patrick – DELAVOET François - GRILLET Luc - CHARDON Patrick

Excusés : JULLIARD Laurence - BAUD-GRASSET Joël – FOREL Jules

Secrétaire de Séance : CHARDON Monique

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Monique CHARDON est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 24/11/2021 qui lui a été transmis.

DECISION DU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°2020/20 en date du 8 juillet 2020, modifiée le 22 octobre 2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal,

Vu le Code des marchés Publics,

Le Conseil Municipal, ayant entendu Monsieur le Maire, prend note des décisions de Monsieur le Maire suivantes : d'effectuer le virement de crédit depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » :

Tableau détaillé

désignation	Budgété avant VI	Diminution	Augmentation	Budget après VI
TOTAL des dépenses de fonctionnement mouvementées	1 519 515,59	- 6000	+ 6 000	1 519 515,59
012 charges de personnel			+ 6 000	
6218-personnel extérieur			+ 4 000	
6451 – cotisation URSSAF			+ 2 000	
022 Dép imprévues de fonctionnement			'- 6 000	

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de la place du village

M. le Maire fait état des aléas des chantiers qui entraînent pour

le lot 1 : des travaux de purge et de reprise de structure pour un montant de 19 921,04 € HT, une reprise des réseaux bâtis pour un montant de 3 975 € HT et des travaux supplémentaires de mise au point de l'éclairage pour un montant d'environ 9 900 € HT

le lot 2 : la construction d'un muret de pierre pour un montant de 5083 € HT et des moins-values pour un montant d'environ 6 800 €

le lot 03 : la mise en place d'enrobé grenailé à la place du béton pour 1 475 € HT et des travaux du SRB pour 1400 € HT

Travaux de l'esplanade

Des travaux supplémentaires seront proposés pour

Le lot 1 : la purge du stade et enlèvement de blocs et rochers pour 4 890 € H enrochement d'un talus pour 2 411 € et des moins-values (travaux préparatoires, de réseaux, d'enrobés parking et accès) pour 8 440 € HT ;

Le lot 2 : la réalisation d'un muret en bois pour 4 150 € HT auquel il convient de déduire des moins-values pour déplantation d'arbustes et d'ajustement de la surface stabilisée à hauteur de 2 800 € HT

Le lot 3 : proposition de la pose d'une clôture en robinier qui ajoute 7 015 € HT au prix initial.

Ces propositions feront l'objet d'avenants pour accord lors d'un prochain conseil.

Plan Communal de Secours

Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour Bogève, le Conseil souhaite réaliser un Plan Communal de Secours en cas de catastrophe. Un groupe de travail est créé avec :

Jean-Pierre DELVOET

François DELAVOET

Anne-Gaëlle DUBOIS

Patrick GAVARD COLENNY

Jacqueline ROCH

Patrick CHARDON

Voirie :

Des travaux impasse du Foron sont à prévoir. Un devis de 7 435 € HT ou 8 922 € TTC est présenté et accepté. Ces travaux devront être intégrés au budget de travaux de voirie 2022.

Le Conseil est également informé :

- De la contribution 2022 au SDIS pour un montant de 40 055€
- Du recensement INSEE portant la population de Bogève en 2021 à 1162 habitants (1133 en 2019)
- De l'annulation des vœux du Maire suite aux dernières réglementations de M. le Préfet pour raison sanitaire.

Aucune question de demande prise de parole n'ayant été faite, M. le Maire passe au point suivant à l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H.

**Monsieur le Maire
Patrick CHARDON**

Monsieur le secrétaire de séance,